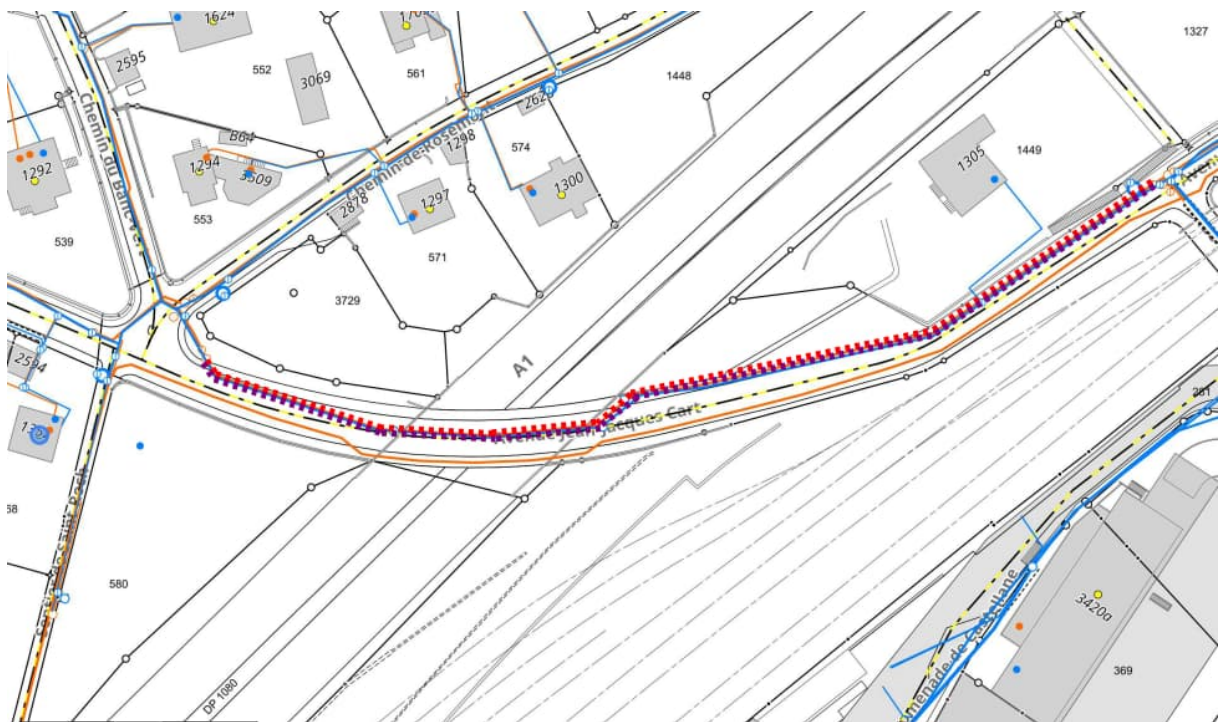


**Demande d'un crédit cadre pour la période 2024-2026 de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement de conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit, ainsi qu'un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour la végétalisation de sites identifiés dans la stratégie d'arborisation**

N° DE PRÉAVIS : 23/5.24



DIRECTION : Infrastructures et environnement urbain

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 6 mai 2024 à 18 h 30 / Salle des Commissions, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : oui

ANNEXES : néant

**TABLE DES MATIÈRES**

1	OBJET DU PRÉAVIS .....	3
2	PRÉAMBULE .....	4
3	ASPECTS TECHNIQUES .....	5
3.1	Coordination avec services extra communaux .....	5
3.2	Implication des propriétaires .....	5
3.3	Services industriels – Travaux projetés .....	5
3.4	Services techniques - Routes et assainissement - Travaux projetés.....	12
3.5	Stratégie d’arborisation.....	12
4	PLANNING GÉNÉRAL .....	12
5	ASPECTS FINANCIERS .....	13
5.1	Coûts et recettes du projet .....	13
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement) .....	14
5.2.1	<i>Conduites industrielles</i> .....	14
5.2.2	<i>Arborisation</i> .....	14
5.3	Durée d’amortissement .....	14
5.4	Incidences sur le budget d’investissement .....	15
5.5	Tableau financier indicatif.....	16
6	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	16
7	CONCLUSION.....	17

**GLOSSAIRE**

---

PDDE	Plan directeur de la distribution de l’eau
SIL	Services industriels de Lausanne
PE	Polyéthylène - matière synthétique constituant les tuyaux
DN	Diamètre nominal - indique le calibre intérieure d’une conduite métallique
CAD	Chauffage à distance

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

Les réseaux d'eau potable, de gaz naturel/biogaz, les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que l'éclairage public nécessitent un entretien annuel régulier, mais aussi des interventions ponctuelles plus conséquentes tels que des renforcements, remplacements ou extensions.

Suite à plusieurs fuites qui sont survenues ces dernières années, les Services industriels souhaitent remplacer des tronçons de conduites d'eau potable et de gaz vétustes se trouvant sous l'avenue Jean-Jacques-Cart, le chemin du Triolet, le chemin de la Grosse-Pierre et le chemin des Philosophes. Ces interventions sont coordonnées avec les travaux de réfection du revêtement routier, ainsi que le développement du réseau de chauffage à distance.

Afin d'assurer la sécurité de distribution de l'eau potable et du gaz naturel/biogaz, le présent préavis a pour but de demander les crédits nécessaires pour entreprendre ces travaux sur la période 2024-2026.

Parallèlement aux travaux des Services industriels, ce préavis doit également permettre de mettre en œuvre la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : Le « Cordon Grosse-Pierre » et le « Parc Gracieuse » sont deux des sites identifiés dans le préavis N° 12/3.23- Stratégie d'arborisation de la Ville de Morges, qui, une fois arborés et végétalisés par la plantation d'environ 35 arbres, selon les principes directeurs de la stratégie, augmenteront la canopée, renforceront les couloirs biologiques et diminueront le phénomène des îlots de chaleur.

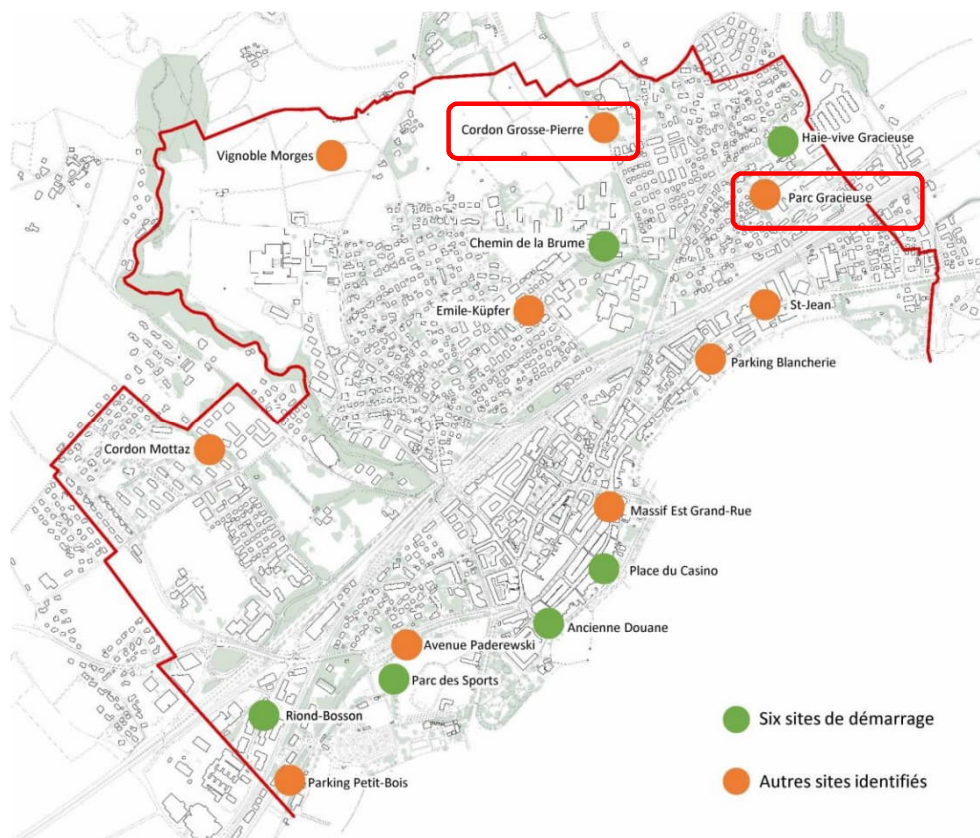


Figure 1: Extrait du préavis N° 12/3.23 « Stratégie d'arborisation de la Ville de Morges »

## 2 PRÉAMBULE

L'avenue Jean-Jacques-Cart, le chemin du Triolet, le chemin de la Grosse-Pierre et le chemin des Philosophes font partie du domaine public. Selon la législation en vigueur, il appartient à la Ville d'assumer l'entretien des infrastructures souterraines dont elle est propriétaire, à savoir les conduites et canalisations principales de distribution de l'eau potable et de gaz naturel/biogaz.

Ce préavis fait référence au crédit cadre eau et gaz assainissement 2024-2028, inscrit au plan des investissements.

Chaque fois que cela est possible, les travaux d'entretien des conduites souterraines sont mutualisés avec les interventions des Services techniques pour la réfection des routes et de Morges Énergies SA pour le développement du chauffage à distance. Cette synergie d'intervention conduit à une économie d'échelle et l'ensemble des travaux de remplacement des conduites industrielles sera effectué en fouille ouverte.

Dans ce cadre, des appels d'offres globaux respectant la loi sur les marchés publics sont effectués par les Services techniques pour les travaux de génie civil, incluant les besoins des Services industriels.

Les travaux de Morges Énergies SA feront l'objet d'offres séparées et ne sont pas concernés par le présent préavis. Toutefois, la mutualisation des coûts profitera à tous les intervenants.

Une attention particulière est accordée à l'organisation des chantiers, ainsi qu'à la gestion de la circulation. Raison pour laquelle un groupe technique regroupant l'équipe de projet, le bureau de la mobilité, l'office de la communication et la PRM est sollicité afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour la déviation des véhicules et de la mobilité douce, selon les normes en vigueur. En collaboration avec la direction des travaux, le groupe est chargé de coordonner les impacts des travaux sur le domaine public et d'informer la population en amont des phases de réalisation. Les périodes d'exécution sont également choisies dans le but de minimiser les perturbations pour les usagers. Dès lors, les travaux sur l'avenue Jean-Jacques-Cart seront réalisés durant les vacances d'été.

Une partie du crédit cadre eau et gaz assainissement de la législature a déjà été affectée aux travaux de remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, de la Fauvette et du Pinson (préavis N° 42/12.23).

Selon la planification énergétique territoriale, les zones du chemin de la Grosse-Pierre et du chemin des Philosophes pourront être desservies dans le futur par un chauffage à distance ou par d'autres sources d'énergie renouvelable. Quant à l'avenue Jean-Jacques-Cart et le chemin du Triolet, il n'est pas prévu d'y faire passer le réseau de chauffage à distance.

Cependant, les conduites de gaz naturel/biogaz dans ces quatre chemins constituent des axes prioritaires du réseau de distribution de la Ville. Il est dès lors nécessaire de les conserver pour l'équilibre général du réseau de gaz afin d'assurer la production de pointe et la sécurité d'approvisionnement du futur chauffage à distance.

Ce préavis permet également de développer l'arborisation sur deux des sites identifiés dans le préavis N° 12/3.23 Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la ville de Morges. En effet, le « Cordon Grosse-Pierre » et le « Parc Gracieuse » se trouvent dans le périmètre des interventions prévues sur les réseaux de conduites souterraines. Les travaux projetés offrent dès lors des opportunités de synergies pour concrétiser ces objectifs de la stratégie d'arborisation et de végétalisation.

### **3 ASPECTS TECHNIQUES**

#### **3.1 Coordination avec services extra communaux**

Tous les services extra-communaux ont été informés des projets et invités à intervenir dans le cadre de nos travaux. À l'heure actuelle, seule Morges Énergies SA prévoit de profiter des interventions communales sur les chemins de la Grosse-Pierre et des Philosophes pour y poser des conduites de chaleur à distance.

#### **3.2 Implication des propriétaires**

Les propriétaires impactés seront informés de la démarche prévue grâce aux infos travaux. S'ils-elles souhaitent en profiter pour intervenir sur leurs branchements privés, ils-elles seront invités-es à se manifester afin d'être mis en contact avec les Services industriels.

#### **3.3 Services industriels – Travaux projetés**

Tous les remplacements de conduites seront effectués de manière coordonnée avec les travaux de réfection des revêtements routiers prévus au budget (Services techniques), et les travaux de déploiement du chauffage à distance (Morges Énergies SA).

De même, pour l'ensemble des travaux décrits ci-après, les travaux d'appareillage (pose des conduites pression eau et gaz) seront exécutés par les Services industriels.

##### Av. Jean-Jacques-Cart :

###### *Eau potable*

La conduite d'eau potable est constituée d'un tronçon en fonte ductile vissée de DN (Diamètre Nominal) 150 mm avec une section en DN 125 sous le pont de l'autoroute. Elle date de 1984. Des fuites ont déjà été recensées et ces sinistres ont nécessité des interventions d'urgence pour réparer les conduites, avec pour conséquence des perturbations de l'alimentation en eau potable. Pour pallier ces problèmes et suivre le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), il est prévu de remplacer les différentes conduites par des tuyaux en polyéthylène (PE) de Ø 180 mm, sur une longueur totale de 220 mètres. Les nouvelles conduites répondront aux exigences de l'ECA et feront l'objet d'une subvention.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

###### *Gaz naturel*

La conduite de gaz existante est composée de tubes en acier de DN 150 et d'un court tronçon de DN 100 situé sous le pont de l'autoroute. Ces conduites ont été posées en même temps que l'eau potable.

De plus, cette conduite moyenne pression contribue à la sécurité du réseau puisqu'elle assure la liaison entre les zones Est et Ouest de distribution.

Il est donc prévu de remplacer les conduites existantes par de nouveaux tubes en polyéthylène (PE), posés parallèlement à la conduite d'eau potable, soit 220 mètres de PE Ø 180 mm, ce calibre étant dicté par le calcul de réseau gaz.

Il n'y a pas de conduites de branchements d'immeubles sur cette section.



Figure 2: Conduites à remplacer à l'avenue Jean-Jacques Cart.  
Conduite d'eau potable en violet et conduite de gaz en rouge.

### Ch. du Triolet :

#### *Eau potable*

La conduite d'eau potable est constituée d'un tronçon en fonte ductile vissée de DN (Diamètre Nominal) 125 mm. Elle date de 1970. Il n'y a pas de fuite recensée sur ce tronçon mais l'âge et le matériau incitent à son remplacement. Il s'agit du dernier tronçon vétuste sur ce chemin, les anciennes conduites de la partie Est du chemin ayant déjà été remplacées en 2013. Pour pallier ces faiblesses et suivre le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), il est prévu de remplacer ces différentes conduites par des tuyaux en polyéthylène (PE) de  $\varnothing$  160 mm, sur une longueur totale de 100 mètres. Les nouvelles conduites répondront aux exigences de l'ECA et feront l'objet d'une subvention.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

#### *Gaz naturel*

La conduite de gaz existante située à l'Est du chemin doit être bouclée avec le chemin du Banc-Vert. Ce complément de réseau répond pleinement à la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale. Cette conduite moyenne pression contribuera à la sécurité du réseau puisqu'elle assurera la liaison entre les zones Est et Ouest de distribution, en vue d'alimenter en secours la future centrale de chauffage à distance à bois projetée à Marcelin.

Il est donc prévu de poser une conduite en polyéthylène (PE), parallèlement à la conduite d'eau potable, soit 100 mètres de PE  $\varnothing$  180 mm, ce calibre étant dicté par le calcul de réseau gaz.



Il n'y a pas de conduites de branchements d'immeubles sur cette section.

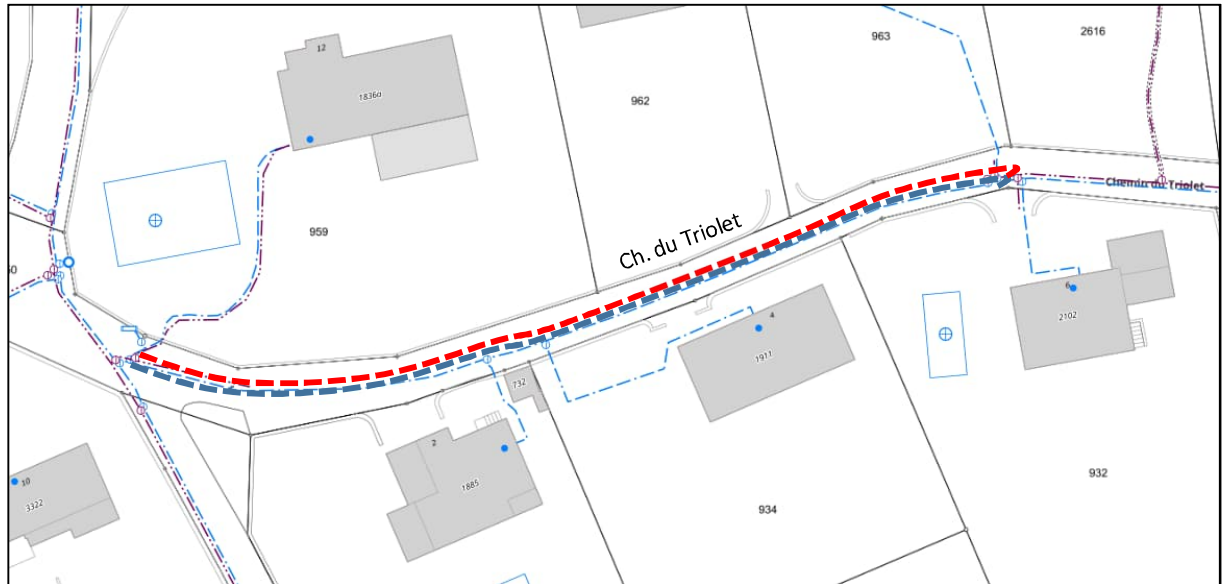


Figure 3: Conduite d'eau à remplacer au chemin du Triolet en violet et la conduite de gaz à poser en rouge.

### Chemin de la Grosse-Pierre :

#### *Eau potable*

La conduite d'eau potable sur la partie Nord du chemin est constituée d'un tronçon en fonte ductile vissée de DN (Diamètre Nominal) 200 mm. Elle date de 1970. Ce tronçon est de première importance car il contribue à la sécurité d'alimentation de l'hôpital. Pour assurer une distribution continue et suivre le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), il est prévu de remplacer la conduite par des tuyaux en polyéthylène (PE) de  $\varnothing$  250 mm, sur une longueur totale de 200 mètres. Les nouvelles conduites répondront aux exigences de l'ECA et feront l'objet d'une subvention.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

#### *Gaz naturel*

La conduite de gaz existante est composée d'un tronçon en acier de DN 150 mm, d'une longueur de 70 mètres, datant de 1972 et d'un tronçon de DN 100 mm, d'une longueur de 130 mètres, datant de 1985.

Même si le chauffage à distance (CAD) passera par cet axe durant les prochaines années, cette conduite moyenne pression doit être changée car elle contribue à la sécurité du réseau puisqu'elle assure la liaison entre les zones de distribution Sud et Nord et qu'elle alimente notamment l'hôpital et le quartier de la Grosse-Pierre.

Afin d'aller dans le sens de la transition énergétique, la situation idéale visée est de démanteler progressivement la conduite de gaz et de raccorder tous-es les clients-es gaz de cet axe au CAD. D'ici à ce que tous-es les consommateurs·trices se raccordent, il reste néanmoins important d'assurer l'approvisionnement en gaz. De plus, durant la période de transition, le gaz naturel/biogaz est appelé à assurer la sécurité d'alimentation et les consommations de pointe de l'hôpital.

Il est donc prévu de remplacer les conduites existantes par de nouveaux tubes en polyéthylène (PE) de  $\varnothing$  180 mm, ces calibres étant dictés par le calcul de réseau gaz.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles seront également remplacés.



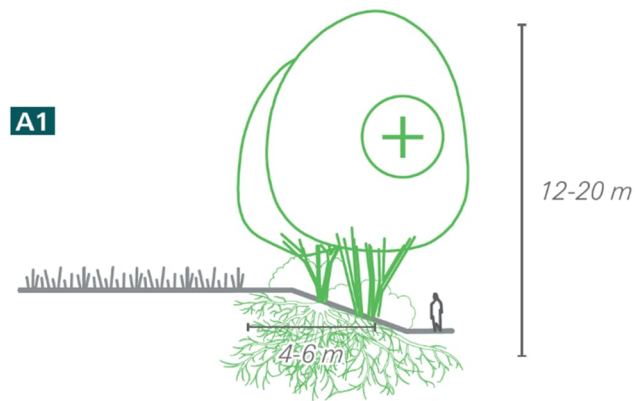
Figure 4: Conduites à remplacer au chemin de la Grosse-Pierre :  
conduite d'eau potable en violet et conduite de gaz en rouge.



### Arborisation

Les objectifs et actions définis par la stratégie d'arborisation dans cette zone sont les suivants :

- préserver, renouveler les cordons boisés. Densifier et diversifier les strates basses ;
- compléter le cordon boisé sur le talus en plantant une strate arborée et arbustive.



Figures 5 et 6 : Extraits de la stratégie d'arborisation

### Aménagements prévus :

- renforcement de la strate basse du cordon sur une longueur de 250 mètres.
- plantation d'environ 16 arbres.

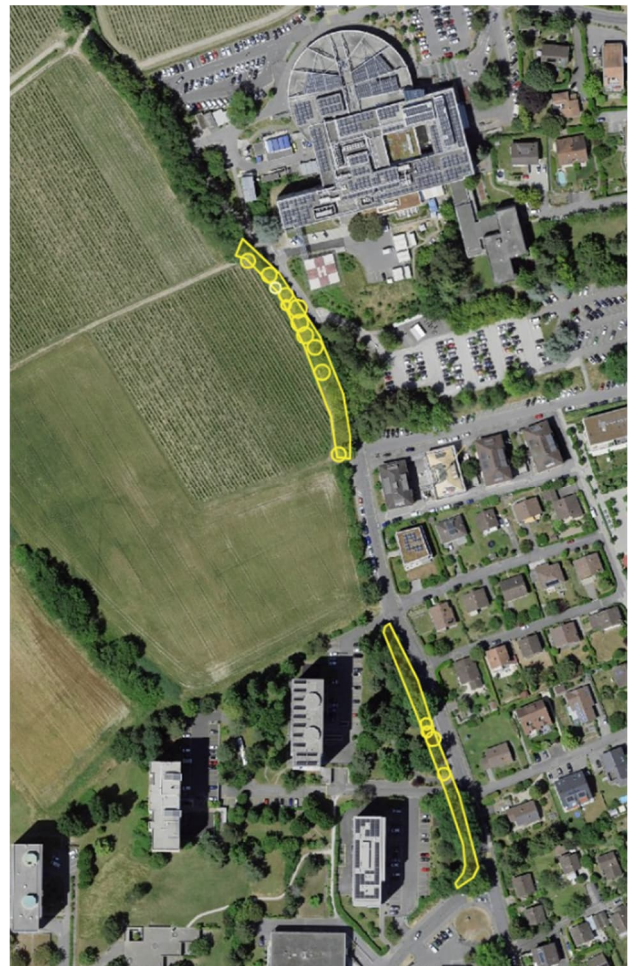


Figure 7 : Plan de situation du cordon boisé de la Grosse-Pierre

Chemin des Philosophes :*Eau potable*

La conduite d'eau potable est constituée d'un tronçon en fonte ductile vissée de DN (Diamètre Nominal) 125 mm. Elle date de 1980. Pour assurer une distribution continue et suivre le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), il est prévu de remplacer la conduite par des tuyaux en polyéthylène (PE) de  $\varnothing$  160 mm, sur une longueur totale de 110 mètres. Les nouvelles conduites répondront aux exigences de l'ECA et feront l'objet d'une subvention.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras du réseau, ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

*Gaz naturel*

La conduite de gaz existante est composée d'un tronçon en acier de DN 150 mm d'une longueur de 110 m datant de 1980.

Même si le chauffage à distance (CAD) desservira cette zone durant les prochaines années, ces conduites doivent être changées car elles contribuent à la sécurité du réseau puisqu'elles assurent la liaison entre la zone Nord de distribution et le poste de détente de Saint-Jean. Ce poste de détente est une installation importante qui assure l'alimentation en gaz de la ville depuis le réseau des SIL (Services industriels de Lausanne).

Il est donc prévu de remplacer les conduites existantes par de nouveaux tubes en polyéthylène (PE), de  $\varnothing$  160 mm, ces calibres étant dictés par le calcul de réseau gaz.

Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles seront également remplacés.

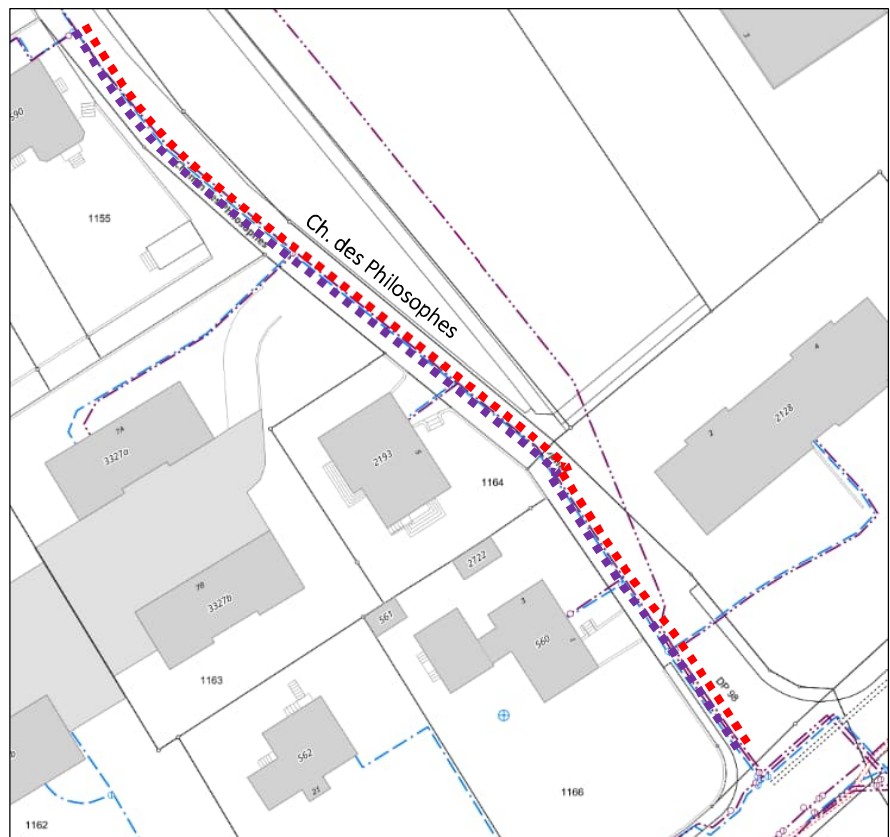
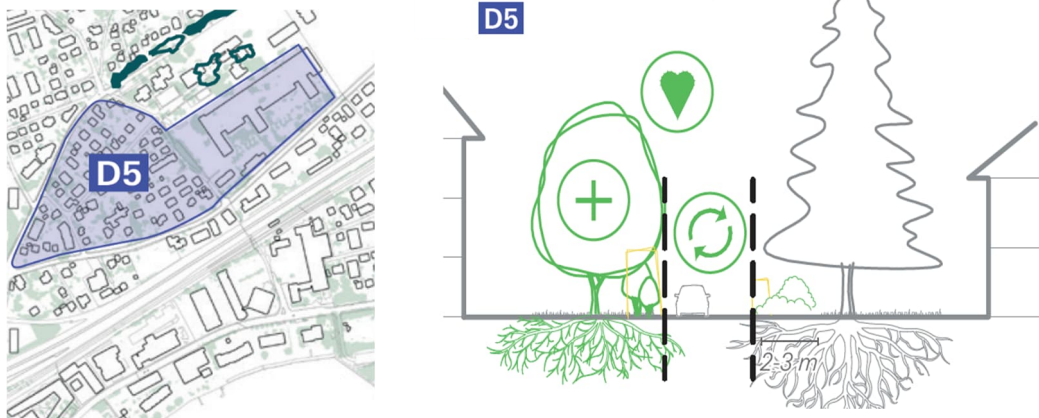


Figure 8:  
Conduites à remplacer au  
chemin des Philosophes.  
Conduite d'eau potable en  
violet et conduite de gaz en  
rouge.

### Arborisation

Les objectifs et actions définis par la stratégie d'arborisation dans cette zone sont les suivants :

- Considérer le quartier comme une aire d'influence du corridor biologique ;
- remplacer les haies taillées monospécifiques par des haies vives ;
- prévoir des habitats pour la petite faune.



Figures 9 et 10 : Extraits de la stratégie d'arborisation

### Aménagements prévus :

- remplacement de 80 mètres linéaires de haie taillée par environ 1'750 m<sup>2</sup> de haies vives ;
- plantation d'environ 20 arbres.

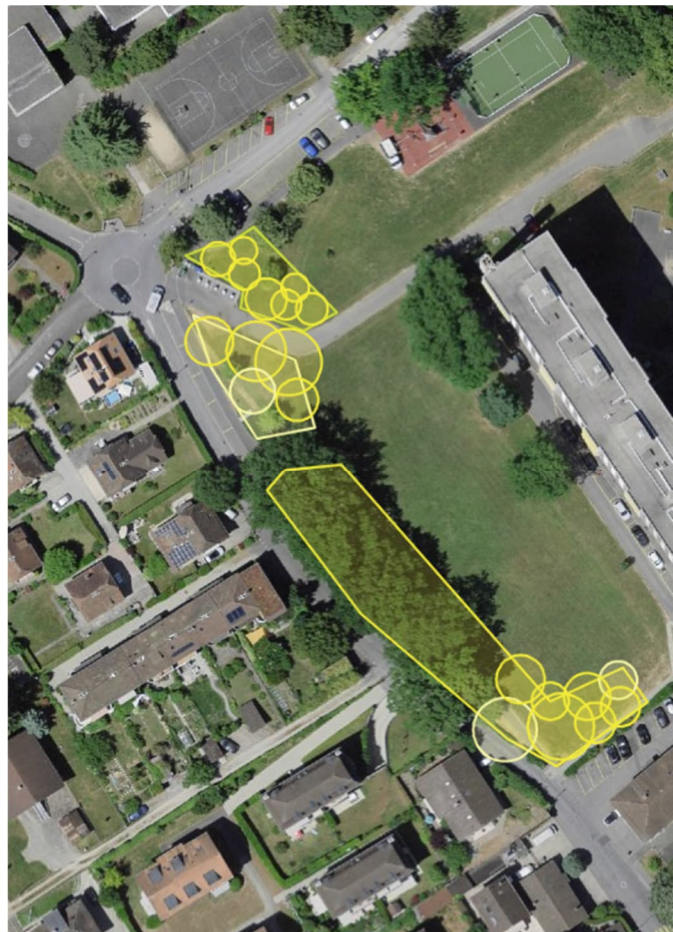


Figure 11 : Plan de situation du Parc Gracieuse



### 3.4 Services techniques - Routes et assainissement - Travaux projetés

Aucuns travaux concernant l'assainissement n'ont été identifiés.

En revanche, des travaux d'entretien routier sont prévus sur l'ensemble de ces axes. Dans cette optique, une coordination avec les Services techniques a déjà été mise œuvre. Cette coordination a d'ailleurs en tout premier lieu permis d'identifier les axes routiers nécessitant une intervention prioritaire et commune qui sont inclus dans le présent préavis.

Les travaux d'entretien routier sont financés via le budget de fonctionnement.

Dans ce cadre, la procédure d'appel d'offres pour la partie génie civil a été mutualisée et est dirigée par les Services techniques, accompagnés d'un bureau d'ingénieurs spécialisés.

### 3.5 Stratégie d'arborisation

Dans le cadre de la stratégie d'arborisation, l'Office des parcs et promenades profitera des travaux pour développer des actions en phase avec les objectifs fixés permettant d'atteindre un indice de canopée de 25 % à l'horizon 2050.

Le chemin de la Grosse-Pierre est un corridor biologique à améliorer afin de relier le site de Beausobre à la frange périurbaine. D'autre part, le chemin des Philosophes borde le Parc de la Gracieuse où l'aménagement des lisières nécessite d'être valorisé et étoffé afin d'améliorer ses qualités de biodiversité, ainsi que sa surface de canopée.

Ces deux sites ne font pas partie du financement prévu par les actions prioritaires mises en avant lors du préavis de mise en œuvre de la stratégie d'arborisation. Un montant de CHF 160'000.00 est estimé afin de pouvoir améliorer ces secteurs dans le calendrier des travaux prévus par ce préavis.

## 4 PLANNING GÉNÉRAL

Sous réserve de l'acceptation de crédit par le Conseil communal, les travaux seront réalisés selon le calendrier prévisionnel suivant :

- avenue Jean-Jacques-Cart : idéalement durant les vacances d'été 2024 ;
- chemin du Triolet : courant automne 2024 ;
- chemin de la Grosse-Pierre : durant l'année 2025, planning exact à préciser ;
- chemin des Philosophes : durant l'année 2026, planning exact à préciser.

Les différents plannings détaillés seront définis en fonction des contraintes locales.

Les travaux d'arborisation se feront dans la foulée des travaux d'infrastructures et en fonction de la saison, afin de profiter de la présence des entreprises.

## 5 ASPECTS FINANCIERS

### 5.1 Coûts et recettes du projet

Les résultats des soumissions de génie civil sont déjà parvenus aux Services techniques pour l'avenue Jean-Jacques-Cart et pour le chemin du Triolet. Les prix indiqués dans le tableau ci-dessous pour ces deux chemins sont donc basés sur des soumissions rentrées.

Les chemins de la Grosse-Pierre et des Philosophes étant prévus d'être réalisés plus tard dans la législature (voir §4 - planning général), un second appel d'offres sera effectué juste avant les travaux afin de bénéficier des prix les plus précis. Les prix indiqués pour ces deux chemins sont toutefois basés sur les prix unitaires des soumissions rentrées pour l'avenue Jean-Jacques-Cart et le chemin du Triolet et incluent une majoration de 1.5 % par an, selon indice moyen ICP (Indice des coûts de production).

Les offres pour la fourniture d'appareillages SI seront également demandées en temps voulu, en amont de chaque chantier, afin de bénéficier des meilleures conditions du marché.

Le tableau ci-dessous indique les coûts détaillés des travaux :

DESIGNATION	Gaz	Eau potable	Arborisation
<b>1 Génie civil</b>			
1.1 Av. Jean-Jacques Cart	82 500	82 500	
1.2 Ch. Triolet	31 000	31 000	
1.3 Ch. Grosse-Pierre	218 250	266 750	
1.4 Ch. Philosophes	41 000	41 000	
<b>2 Appareillages</b>			
2.1 Av. Jean-Jacques Cart	19 200	20 900	
2.2 Ch. Triolet	8 500	12 600	
2.3 Ch. Grosse-Pierre	23 400	79 300	
2.4 Ch. Philosophes	20 500	21 600	
<b>3 Stratégie d'arborisation</b>			
3.1 Ch. Grosse-Pierre			27 000
3.2 Ch. Philosophes			112 000
<b>4 Travaux divers et annexes</b>			
4.1 Signalisation, marquage	8 500	8 500	
4.2 Assurance TC-MO	2 700	2 700	
4.3 Abonnement, servitudes, conventions	6 750	6 750	
<b>5 Honoraires bureaux d'ingénieurs</b>			
5.1 Expertise chemins et bâtiments	6 050	6 050	
5.2 Etude, mise en soumission	7 650	7 650	
5.3 Réalisation et direction des travaux	29 500	29 500	
Total travaux intermédiaire	505 500	616 800	139 000
Divers et imprévus env. 7%	31 700	39 200	9 000
Total travaux HT	537 200	656 000	148 000
TVA 8.1%	43 513	53 136	11 988
	580 800	709 200	
<b>Total travaux TTC (arrondi)</b>	<b>1 290 000</b>		<b>160 000</b>
			<b>1 450 000</b>



Un subside pour ces travaux pourra être obtenu auprès de l'ECA. Il est estimé à environ CHF 70'000.00.

Les travaux et prestations exécutés par les services communaux, qui comprennent essentiellement l'engagement de ressources humaines, ont été estimés de la manière suivante :

- pose des appareillages et des conduites par les Services industriels : 1550 d'heures consacrées ;
- suivi du mandat et représentation du maître d'ouvrage lors de l'étude et de la réalisation. Procédures d'autorisation et d'octroi des crédits : 510 heures consacrées.

## **5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)**

### **5.2.1 Conduites industrielles**

Les travaux prévus n'entraîneront pas de charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement. Bien au contraire, le remplacement des conduites vétustes évitera de nouvelles fuites et des réparations coûteuses.

Le compte de l'eau potable étant un compte affecté, les amortissements et intérêts sont prélevés annuellement sur le fonds de réserve « Renouvellement infrastructures de l'eau » lors du bouclage des comptes. Les amortissements et intérêts pour le gaz naturel sont également prélevés sur le fonds de réserve « Renouvellement infrastructures du gaz ».

### **5.2.2 Arborisation**

Les nouvelles plantations entraîneront une modification des heures d'entretien qui seront absorbées par les effectifs de l'Office des parcs et promenades grâce à une réorganisation interne et une optimisation des procédures de travail.

Les coûts d'amortissements et intérêts seront portés au budget de fonctionnement dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

## **5.3 Durée d'amortissement**

Les durées d'amortissements sont dictées par le nouveau règlement sur la comptabilité des communes :

- pour le chapitre Eau potable, le montant de CHF 709'200.00 TTC sera amorti en règle générale, en 60 ans, à raison de CHF 11'820.00 TTC par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
- pour le chapitre Gaz naturel, le montant de CHF 580'800.00 TTC sera amorti en règle générale, en 50 ans, à raison de CHF 11'616 TTC par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
- pour le chapitre Parcs et promenades, le montant de CHF 160'000 TTC sera amorti en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 16'000.00 TTC par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

#### 5.4 Incidences sur le budget d'investissement

Au plan des investissements 2024-2028, est prévu le préavis N° Abacus 3407 (500.00.08) Crédit cadre eau et gaz assainissement pour un montant de CHF 1'650'000.00 TTC. Un montant de CHF 332'000.00 TTC a été soustrait de ce préavis pour être alloué au préavis N° 42/12.23 « demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit » qui a été voté par le Conseil communal le 6 mars 2024. Le préavis N° Abacus 3407 se monte ainsi à CHF 1'318'000.00 TTC.

Le montant pour l'arborisation de CHF 160'000.00 TTC n'a pas été prévu au plan des investissements 2024-2028 mais découle du développement de l'arborisation sur d'autres sites identifiés prévus dans le préavis N° 12/3.23 « Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026 ». En effet, ce préavis prévoyait « *qu'une partie de ces sites sera mise en œuvre entre 2023 et 2026 dans le cadre de ce préavis. D'autres feront l'objet de préavis dédiés dans les prochaines années ou seront intégrés à des projets connexes* ».

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par les comptes d'investissement suivants :

- N° 3407.81100.504000 - CHF 709'200.00
- N° 3407.83000.504000 – CHF 580'800.00
- N° 3407.44000.504000 - CHF 160'000.00.

## 5.5 Tableau financier indicatif

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Dépenses	1 450 000.00	400 000.00	600 000.00	450 000.00		
Subventions, participations ou autres	70 000.00		20 000.00	50 000.00		
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	<b>1 380 000.00</b>	<b>400 000.00</b>	<b>580 000.00</b>	<b>400 000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	60
Année début de l'amortissement	2025
Année bouclement du préavis	2027
Taux d'intérêt au 31 décembre 2023	1.21 %

	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
<b>Charge d'intérêts</b>	8 918.71	8 918.71	8 918.71	8 918.71	8 918.71
<b>Charge d'amortissement</b>	-	24 166.67	24 166.67	24 166.67	22 938.60
<b>Autres charges</b>					
<i>Chapitre</i>					
<b>Recettes</b>					
<i>Chapitre</i>					
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 918.71</b>	<b>33 085.38</b>	<b>33 085.38</b>	<b>33 085.38</b>	<b>31 857.30</b>

Après le versement de la subvention, l'amortissement est recalculé.

## 6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un entretien régulier des infrastructures permet de maintenir la qualité de celles-ci, ainsi que leur pérennité. Cette dernière étant prolongée, cela permet d'économiser l'utilisation de matières premières et d'optimiser le financement pour le maintien de la valeur des réseaux. De même, le remplacement d'anciennes conduites réduit le risque de fuite et évite ainsi la perte de précieuses ressources.

D'autre part, les interventions prévues par l'Office des parcs et promenades afin de mettre en œuvre la stratégie d'arborisation sur certains secteurs améliorent l'impact environnemental de ce projet. De plus, il rapproche la ville de son objectif d'une couverture de canopée de 25 % à l'horizon 2050.

## 7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz à l'avenue Jean-Jacques-Cart, au chemin du Triolet, au chemin de la Grosse-Pierre et au chemin des Philosophes, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour des travaux d'arborisation ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

au nom de la Municipalité  
la syndique                      le secrétaire

Mélanie Wyss                      Giancarlo Stella